

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 27 janvier 2026

Sur convocation en date du 21 janvier 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 janvier 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

BRUNET Myriam

JACQUEMET Rodolphe

BILLOUD Jean-Louis

THERMET Laure

PERDRIX Catherine

TAPONARD Emmanuel

JOSSERAND Raphaël

MORAND Alexis

BURTIN Béatrice

VINIERE Michel

VEUILLET Philippe

MARION Isabelle

MERLE Sandra

SCHUBERT Anja

BLANC Jean Luc

JANODY Patrice

LAUPRETRE Patrick

BONHOURE Paola

MOREAU DE SAINT MARTIN Claire

DAVID Magalie

BELQAID Zahira

Etaient excusés :

Annick LACOMBE a donné pouvoir à Béatrice BURTIN

Jean Luc CHEVILLARD a donné pouvoir à Bernard PERRET

Kévin CHATARD a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE

Meryl BURDY a donné pouvoir à Alexis MORAND

Etaient absents :

Serge CHANEL et Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES SUITE A UNE
DECISION DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'AIN**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux finances et ressources humaines, tarifs des services publics, commerce, partenariat financier

Par courriel reçu le 3 décembre 2025, les services de la Trésorerie de Bourg en Bresse ont adressé à la Commune de Viriat 1 liste de 75 titres de recettes émis sur les années 2020 à 2024 irrécouvrables pour le budget principal représentant un montant total de 6 373,81 €, la commission de surendettement des particuliers de l'Ain ayant décidé l'effacement des dettes.

M. le Trésorier de Bourg en Bresse Municipal sollicite l'admission en non-valeur de ces titres.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- admettre en non-valeur une liste de 75 titres de recettes présentée par courriel reçu le 3 décembre 2025 et représentant une somme totale de 6 373,81 €
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

